

2011

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE &  
DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES ET DES MATIÈRES RENOUVELABLES

ACTIONS		TAUX MAXIMUM D'AIDE 2011	BÉNÉFICIAIRES	COMPLÈMENTS D'INFORMATIONS
Aide à l'investissement – L'ensemble des aides décrites ci-dessous font l'objet de modalités et de critères d'instruction spécifiques. Le tableau ci-dessous présente les principales données.				
<b>Diffusion de technologies</b>				
GRANULÉS DE BOIS	Poêle hydraulique dont le coût est inférieur ou égal à 550 € HT/kW	Forfait Région de 1 400 € limité aux 200 premières demandes	PARTICULIERS sous conditions de ressources	<b>Résidence principale uniquement</b> Exigence installateur Qualibois automatique
	Chaudière individuelle	Forfait Région de 2 000 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Forfait portant prioritairement sur la main d'œuvre Chaudière bi-énergie non acceptée
BOIS BUCHES GRANULÉS	Poêle flamme verte	Forfait Région 25 % du coût TTC dans la limite de 300 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	<b>Résidence principale certifiée BBC uniquement</b> Recours à un professionnel Qualibois Forfait portant prioritairement sur la main d'œuvre
	Chaudière individuelle	Forfait Région de 1 800 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	<b>Résidence principale uniquement</b> Exigence installateur Qualibois automatique
BOIS DÉCHQUETÉ	Chaudière individuelle	Forfait Région de 1 800 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Forfait portant prioritairement sur la main d'œuvre Chaudière bi-énergie non acceptée
	Chaufferie individuelle avec silo	Aide Région : 40 % plafonné à 4 500 € 40 % plafonné à 1 800 € pour les chaudières sans sonde lamda	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Exigence installateur Qualibois automatique
SOLAIRE THERMIQUE	Chauffe-eau solaire individuel dont le coût est inférieur ou égal à 1 300 € HT/m <sup>2</sup> pose comprise	Forfait Région de 500 € (1)	PARTICULIERS sous conditions de ressources	<b>Résidence principale uniquement</b> Exigence installateur Qualisol ou qualiso Combi
	Chauffe-eau solaire individuel dont le coût est compris entre 1 300 € et 1 400 € HT/m <sup>2</sup> pose comprise	Forfait Région de 400 € (1)	PARTICULIERS sous conditions de ressources	Forfait portant prioritairement sur la main d'œuvre Matériel SolarKeymark ou CSTB ou NF CESI
	Système solaire combiné (SSC) sur construction neuve	Forfait Région de 1 400 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	(1) Pour les chauffe eau solaires bonus de 100 € pour les propriétaires de logements répondant au label de performance Bâtiment Basse Consommation (BBC) – pièces justificatives précisées dans règlement spécifique
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	Installation individuelle inférieure ou égale à 5 kWc dont le coût est inférieur à 7 € HT/Wc	Maîtrise de l'énergie exemplaire forfait de 1 000 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	<b>Résidence principale uniquement</b> Exigence installateur QualiPV élec et Quali PV bat Fourniture du DPE obligatoire  Maîtrise de l'énergie exemplaire : consommation électrique annuelle inférieure aux données présentées sur le règlement spécifique Forfait portant sur un soutien à la production d'électricité Exclusion des porteurs de projets équipés de pompe à chaleur air/air et d'équipement de chauffage par effet joule Dans le neuf : aide limitée aux logement BBC (Bâtiment Basse Consommation) Bonus de 500 € pour le remplacement d'un chauffe eau électrique par un chauffe eau solaire.
<b>Opérations démonstratives "Énergie renouvelable" :</b>				
	Production décentralisée d'électricité raccordée au réseau (petit éolien < 6 kW)	Jusqu'à 30% des coûts éligibles plafonné à 5 000 €	PARTICULIERS sous conditions de ressources	20 installations maximum (tous porteurs de projets confondus) pour 2011 Installation et mise en service par un professionnel Instrumentation obligatoire pour un suivi de la production d'électricité Prise en compte de la dimension environnementale (biodiversité, intégration paysagère...)

**FONDS REGIONAL D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE POITOU-CHARENTES  
GUIDES DES AIDES 2011  
PARTICULIERS**

**RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

**MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE &  
DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES ET DES MATIERES RENOUVELABLES**

ACTIONS	TAUX MAXIMUM D'AIDE 2011	BÉNÉFICIAIRES	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS
---------	--------------------------	---------------	----------------------------

**RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

**ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS & TECHNOLOGIE DES TRANSPORTS**

**Technologie des transports**

**Véhicules électriques**

Scooter	40 % dans la limite d'un plafond d'aide cumulée de 800 €	PARTICULIERS	Dans la limite des 500 premiers tous porteur de projet confondu, étant entendu que le dispositif a démarré en 2010.
---------	--	--------------	---

Les aides de la Région, viennent compléter les aides de l'ADEME de l'Etat et les aides publiques dans la limite des plafonds énoncés

<b>Conditions de ressources pour les particuliers – Revenu fiscal</b>	
<b>1 personne</b>	<b>32 003 €</b>
<b>2 personnes</b>	<b>64 008 €</b>
<b>3 personnes</b>	<b>80 008 €</b>
<b>4 personnes</b>	<b>96 010 €</b>
<b>5 personnes ou plus</b>	<b>128 014 €</b>

Dernier avis d'imposition en possession du particulier à la date de réception du dossier.

Consommation énergétique en kWh/an à respecter pour une éligibilité au soutien au photovoltaïque

<b>Nombre de personne vivant dans le foyer</b>	<b>Consommation énergétique en kWh/an</b>
<b>1 personne</b>	<b>2250</b>
<b>2 personnes</b>	<b>3250</b>
<b>3 personnes</b>	<b>3750</b>
<b>4 personnes</b>	<b>4000</b>
<b>5 personnes</b>	<b>4250</b>

Les foyers ou particuliers retenus dans le cadre de l'appel à projets « Economie d'énergie et production concertée d'énergie », sont éligibles aux aides du FREE.

Fonds Régional de Développement des Eco Industries et des Véhicules Electriques

**Fonds Régional de Développement des Eco Industries et des Véhicules Electriques**

Technologie des transports – L'ensemble des aides décrites ci-dessous font l'objet de modalités et de critères d'instruction spécifiques. Le tableau ci-dessous présente les principales données.

<b>Acquisition de véhicules *</b>			
<b>ACTIONS</b>	<b>TAUX MAXIMUM D'AIDE 2011</b>	<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS</b>
<i>Véhicule utilitaire électrique</i>			
Véhicule spécifique utilitaire	50 % dans un plafond d'aide cumulée* jusqu'à 4 000€	PARTICULIERS	Limité aux 30 premiers véhicules.
<i>Véhicule électrique de transport de personnes</i>			
Véhicule spécifique	Dans un plafond d'aide cumulée* jusqu'à 8 000€	PARTICULIERS	Limité aux 150 premiers véhicules. Hors véhicules sans permis – Permis B et B1.
Véhicule léger	Dans un plafond d'aide cumulée* jusqu'à 8 000€	PARTICULIERS	Limité aux 150 premiers véhicules. Permis B et B1.

\* Les aides de la Région viennent en complément des aides de l'ADEME, de l'Etat et des aides publiques dans la limite des plafonds énoncés.